

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 30/04/2024

DECISION N° 20240430_B_060

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine
BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M.
VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont :
**Renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail) à passer avec la
Société MIX PROCESS**

Le Bureau,

N° 20240430_B_060

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail)
à L'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société MIX
PROCESS, dont le siège est Lieu-dit Pleyne – Saint Didier en Velay, aux
conditions suivantes :
 - Module : 2 et 3 de 166,08 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyers mensuels chargés HT : 1 839,02 HT
 - Charges mensuelles : 607,70 €
 - Prise d'effet : du 15/05/2024 au 15/05/2025(révision du loyer : le 1^{er} janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers
des Activités Tertiaires (ILAT) du 3^{ème} trimestre de l'exercice précédent).

- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 avril 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240430-20240430_B_060-AU
Reçu le 07/05/2024